

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE POLLESTRES**  
**Extrait du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**N°48/18**

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 21	Votants 26
Date de Convocation	18 octobre 2018		
Séance du	L'an Deux Mille dix-huit, le 25 octobre		
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle Démocratie à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel MACH, Maire			
Etaient présents : MM. D.MACH - J.Ch. MORICONI - H. BARBAROS - F. VÉLU - Ch. QUEYRAT - J.Ch. VERGEYNST - A. CORDERO - J.L. ENGROVA - Y. DURAND - J-P. AURIAC - D. CREN - V. GUILLEMIN - A. CAUVELET - A. BERNARD - C. MARTINEZ - M. VIDAL - Ch.BALDO - P. DONOT - Ch. PAGES - S. CAUSSIGNAC			
Absents excusés ayant donné procuration : M. ENGROVA à J.Ch. MORICONI - M. BOURSIER à D.MACH - C.LEVY à Ch. QUEYRAT - M. BAYLAC - LUQUET à F. VÉLU - Y. PLANTEROSE à J-P. AURIAC - A. FOURNIER à H. BARBAROS			
Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : S.VILA			
Secrétaire de Séance : M. J.Ch. MORICONI			

**OBJET : Convention avec l'association HAND'AVANT 66**

Monsieur le maire explique que dans le cadre de la mise en place de la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté visant à favoriser l'intégration des enfants handicapés, il souhaite que soit officialisé le partenariat avec le service HAND'AVANT 66 qui a pour but l'inclusion des enfants handicapés dans les différents services de la commune. Il conviendra de signer une convention pour une durée de trois ans qui définit et encadre les modalités d'intervention du service HAND'AVANT 66 auprès des structures collectives de la petite enfance, enfance et jeunesse de la commune.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la mise en place d'un partenariat avec l'association HAND'AVANT 66
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'association

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
 POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire**

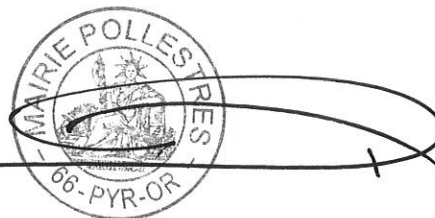
**Daniel MACH**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le 31 octobre 2018

Publication ou Notification

Le 31 octobre 2018



REÇU EN PRÉFECTURE

le 31/10/2018

Application agréée E-legalite.com